

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 3 août 1999 du Ministère de l'Intérieur

### EXTENSION de CLASSEMENT

Extension n°	sur Procès-verbal n°
04/1	00 - A - 441
04/1	00 - A - 442

**Demandeur** : **ALDES AERAIQUE**  
**20, boulevard Joliot-Curie**  
**F - 69694 VENISSIEUX CEDEX**

**Objet de l'extension** : **Montage de volets tunnels de désenfumage VRFI Des en batterie**

**Durée de validité** : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**  
Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par la Station d'Essais du CTICM.  
Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte.

**Cette extension de classement comporte 7 pages.**  
**Seule sa reproduction intégrale permet l'exploitation normale des résultats.**

## 1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Les volets-tunnels de la gamme VRFI Des sont installés en batterie en mettant en œuvre les dispositions constructives suivantes :

- Fixation de tasseaux en SUPALUX M 40 x 25 mm sur les corps de tunnel pour assurer le calage des volets-tunnels les uns contre les autres et ménager des lames d'air entre les corps ;
- Juxtaposition/superposition des volets-tunnels les uns contre les autres ;
- Liaisonnement mécanique des volets-tunnels juxtaposés ou superposés par rivetage ou vissage acier de plaques en tôle d'acier 80 x 2 mm dans deux brides adjacentes ;
- Scellement traditionnel des demi-périmètres des volets-tunnels en périphérie du voile béton e=110 mm au minimum dans lequel ils sont montés.

Les brides d'assemblage équipant les volets-tunnels VRFI Des telles que précisées dans les deux procès-verbaux de référence n° 00-A-441 et 00-A-442 sont remplacées par des brides pliées en cornières 60 x 30 mm - e=20/10<sup>ième</sup> mm en acier galvanisé.

Voir Annexe I, planches n°1 et 2.

Le montage en batterie des volets-tunnels VRFI Des est limité aux configurations suivantes :

- Montage de 3 rangs de volets juxtaposés et pour une largeur maximale limitée à 3000 mm ;
- Montage de 2 niveaux de volets superposés au maximum et pour une hauteur maximale limitée à 2000 mm.

Voir Annexe I, planches n°3 et 4.

Les dimensions 3000 et 2000 mm s'entendent au sens du cumul des passages libres des volets-tunnels accolés.

## 2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

L'assemblage des volets-tunnels VRFI Des entre eux par des tôles d'acier e=2 mm garantit leur maintien en position et la tenue mécanique de l'ensemble constitué pour les deux durées d'exposition au programme thermique conventionnel recherchées, soit 2h au maximum.

La mise en œuvre de tasseaux en SUPALUX M 40 x 25 mm en double épaisseur agrafés ou vissés sur les corps de tunnels, en arrière des brides d'extrémité garantit :

- La conservation des positionnements d'origine des volets-tunnels les uns contre les autres ;
- L'étanchéité aux flammes et aux gaz chauds ou inflammables des assemblages entre les volets-tunnels ;
- Une isolation thermique suffisante en arrière-plan immédiat des assemblages mécaniques puisque l'orientation des tasseaux assure une épaisseur de « paroi reconstituée » égale à 40 mm et donc supérieure au corps des volets tunnels eux-mêmes réalisés en SUPALUX M e=30 mm.

### 3. CONDITIONS A RESPECTER

Elles sont celles des deux procès-verbaux de référence n° 00-A-441 et 00-A-442.

Chaque volet-tunnel aura son propre dispositif d'ouverture/fermeture, par ailleurs restant inchangé par rapport à ceux décrits dans les deux procès-verbaux de référence.

Pour le montage en juxtaposition de plusieurs volets-tunnels à l'horizontal, les volets-tunnels intermédiaires pourront être installés en les orientant de 90° de façon à ce que leurs mécanismes soient en dessous ou au-dessus et directement accessibles et réarmables.

Dans ce cas, tous les organes assurant le guidage et le centrage des 1/2 axes de rotation des lames internes seront en acier ou en bronze de façon que les lames restent équilibrées et les jeux initiaux entre l'intérieur des corps et les extérieurs des lames et assurant le bon fonctionnement et l'étanchéité restent inchangés.

### 4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments sont inchangées.

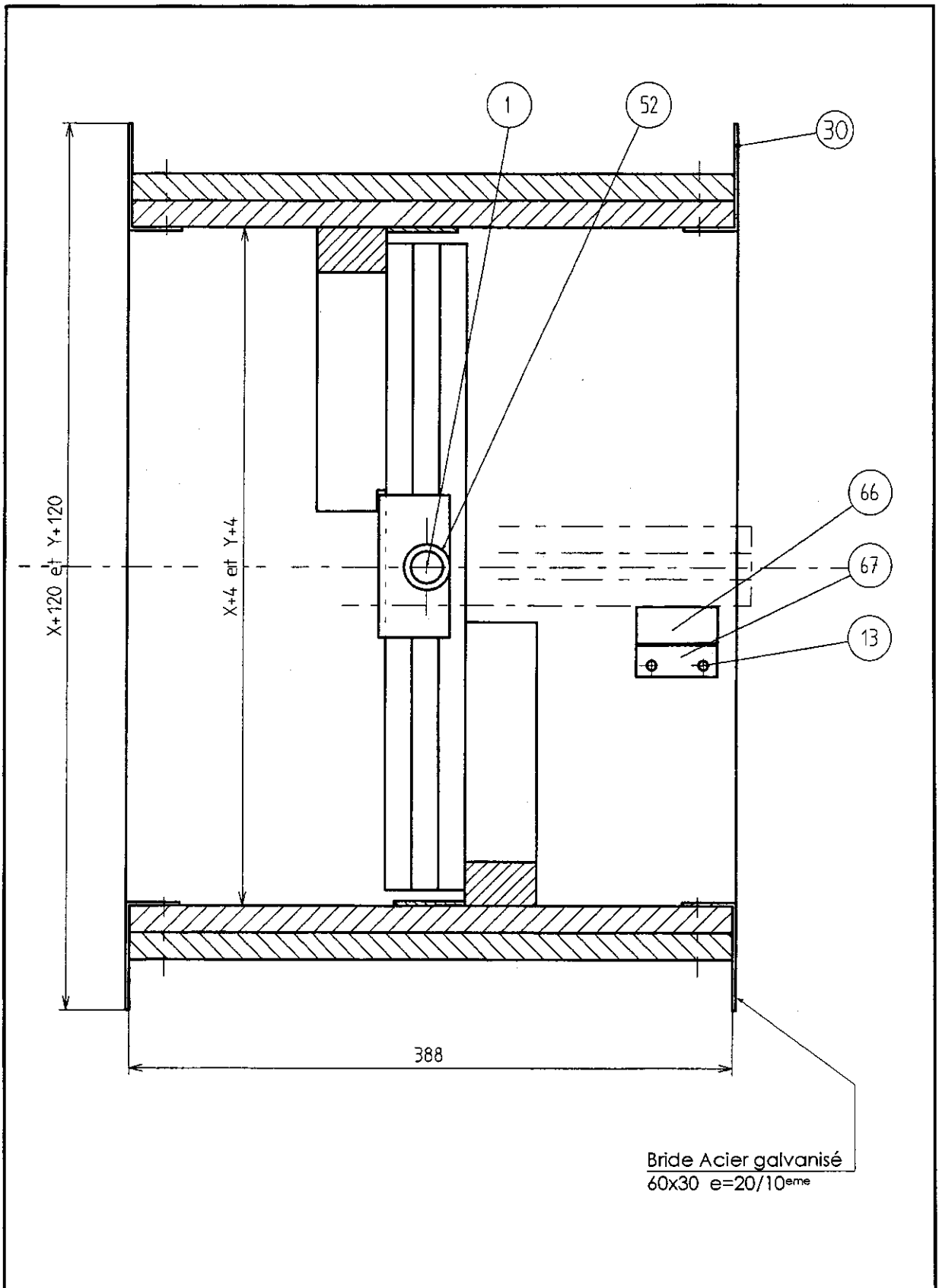
Fait à Maizières-lès-Metz, le 4 février 2004



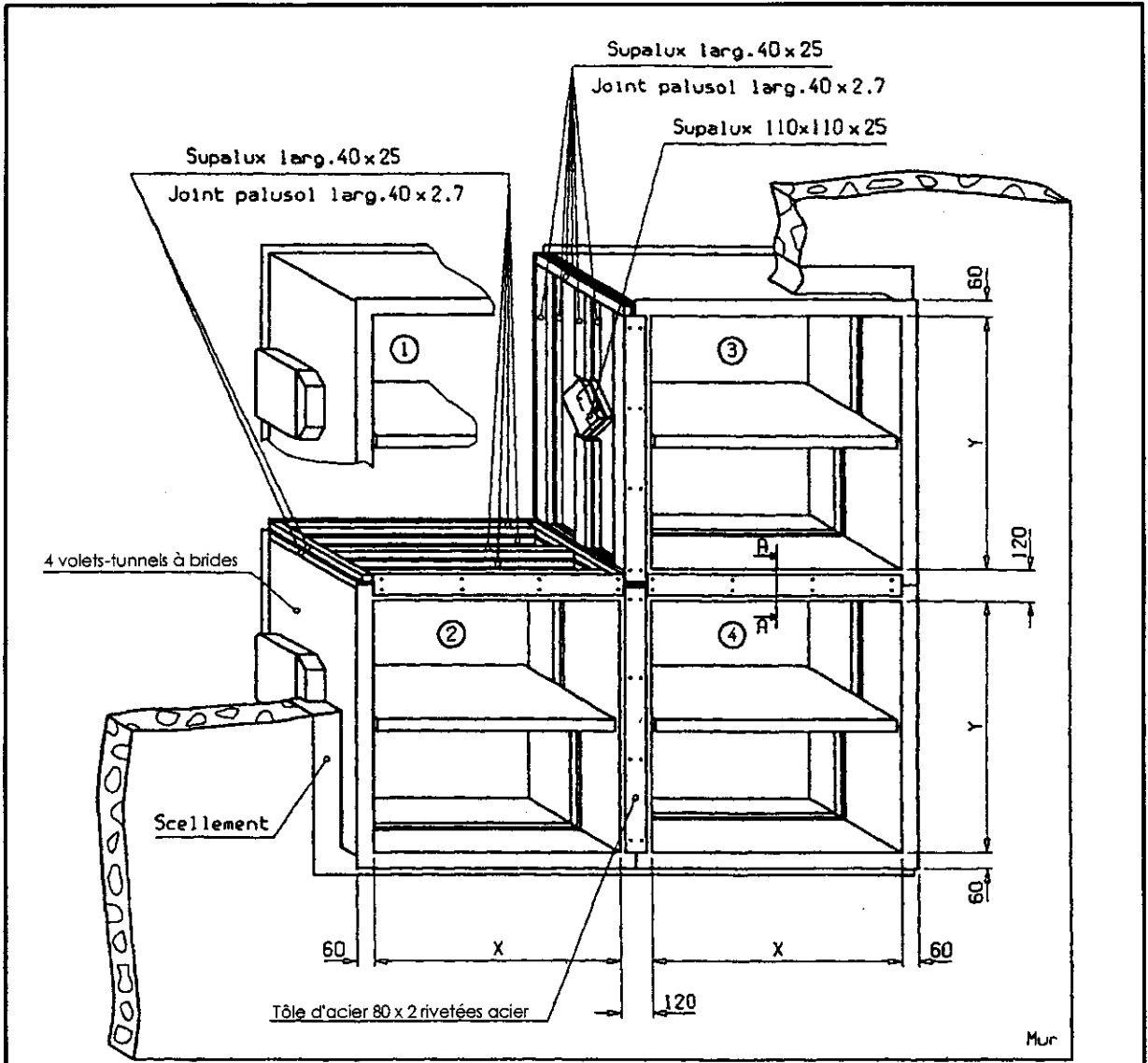
**Hervé LEBORGNE**  
Chef du Service "Essais"



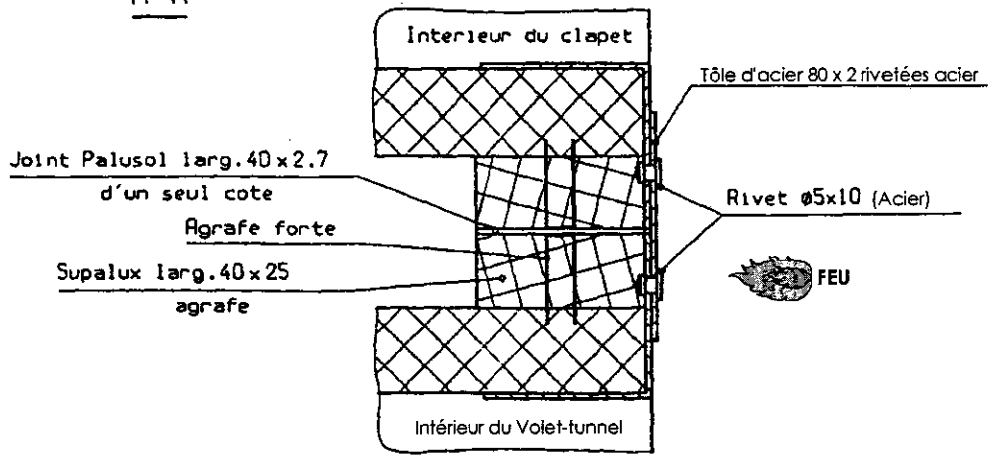
**Olivier FRÉCHET**  
Directeur de la Station d'Essais



<b>ctim</b> station d'essais	Titre	VUE DE COTE - VOLET TUNNEL VRFI-DES A BRIDES	Ext. 04/1	sur P.V. 00-A-441
	Demandeur	ALDES AERAIQUE	Ext. 04/1	sur P.V. 00-A-442
			Planche	1 DC

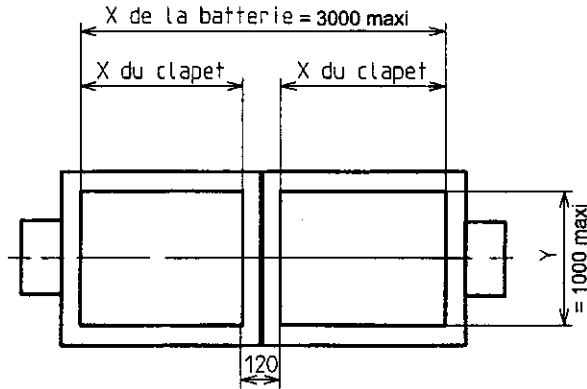


A-A

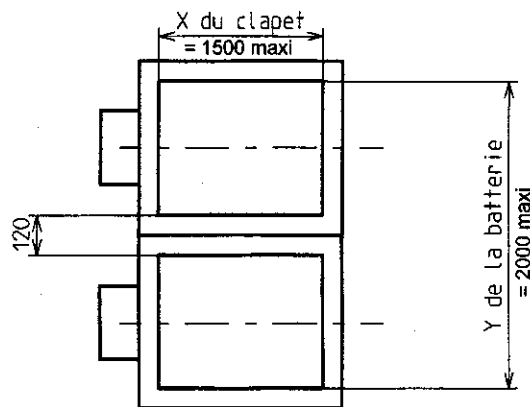


<b>ctim</b> station d'essais	Titre	<b>PRINCIPE D'ASSEMBLAGE DE VOLET-TUNNELS VRFI-DES EN BATTERIE</b>	Ext. 04/1 sur P.V. 00-A-441
	Demandeur	<b>ALDES AERAUQUE</b>	Ext. 04/1 sur P.V. 00-A-442
		Planche	<b>2</b> DC

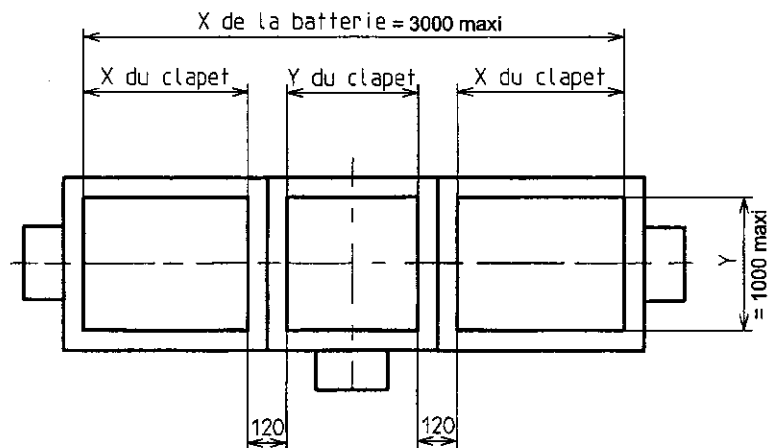
**batterie avec 2 clapets**



**batterie avec 2 clapets**

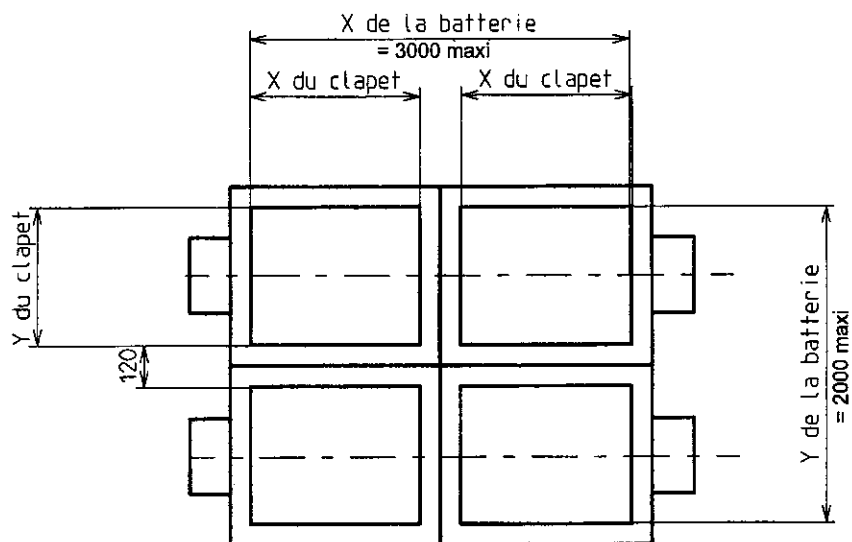


**batterie avec 3 clapets**



## MONTAGE BATTERIES - VRFI DES

### batterie avec 4 clapets



### batterie avec 6 clapets

